



# Syndicat C.G.T.

## du NETTOIEMENT

EBOUEURS - C.E.N. - A.E.N.

# SOYEZ MOBILISES

**Le Syndicat CGT du Nettoyement est toujours dans l'action sur plusieurs revendications.** Nous continuons à faire le tour des Maires d'arrondissements pour les informer des **conséquences graves si 113 postes d'Eboueurs étaient supprimés en 2010.** Sur ce même sujet nous avons interpellé l'ensemble des Présidents des Groupes Politiques du Conseil de Paris et nous allons une nouvelle fois nous adresser au Maire de Paris et à l'ensemble des Conseillers de Paris pour qu'ils votent **contre la suppression de ces postes et pour l'augmentation des effectifs.**

**Sur les reclassements indiciaries et déroulements de carrière des Eboueurs et Chefs d'Equipe du Nettoyement,** là aussi nous avons fait une nouvelle demande d'audience à Madame Maïté ERRECART, Maire Adjointe chargée des Personnels et au nouveau Directeur de la DRH. Celui-ci devrait nous recevoir dans les prochains jours et à l'ordre du jour de cette rencontre, **il sera aussi abordé les problèmes de restauration, de protection sociale, CHRONOGESTOR, pandémie grippale...**

**Sur ce dernier point, nous pouvons nous féliciter d'avoir fait reculer le Maire de Paris, en effet, le 22 octobre 2009, lors du bilan des groupes de travail, le Directeur de la Propreté et de l'Eau, en présence de la Directrice de Cabinet de François DAGNAUD, nous annonçait la décision de la Maire Adjointe chargée des Personnels de préserver l'intégralité des primes en plus de la rémunération de base pour les agents « non réquisitionnés » en cas de pandémie grippale, OUI C'EST UN 1<sup>ER</sup> RECUL, MAIS CELA NE SUFFIT PAS !**

**Nous revendiquons toujours le non dégrèvement des CA, RTT, RC pour les agents « non réquisitionnés » et pour ceux réquisitionnés, nous revendiquons un plus sur la fiche de paie et la prise en compte en maladie professionnelle pour les agents contractant cette maladie en service, pour cela, il va falloir pousser !**

**En tout état de cause, le Syndicat CGT du Nettoyement ne restera pas les 2 pieds dans le même sabot, il continu par la voix de l'information, de la communication auprès des usagers et des politiques, par la voix de la négociation avec nos interlocuteurs habituels DPE, DRH, Maires Adjointes chargés de la Propreté et des Personnels.**

**Mais, nous savons, que si rien n'avancait dans les prochains jours, nous serions contraints et forcés d'appeler les Eboueurs et CEN – AEN à une nouvelle mobilisation car les échéances se rapprochent à grand pas, 2 dates à retenir : 23 et 24 novembre 2009 prochain Conseil de Paris et 14 et 15 décembre 2009 vote du budget 2010, il nous faut avoir des réponses concrètes aux revendications que nous portons bien avant cette date, il faut donc s'apprêter à une mobilisation importante, soyez attentifs, notre Commission exécutive se réunira le vendredi 13 novembre 2009 pour faire le point et décider suivant l'état d'avancement des négociations d'une action ou pas.**

## MISE AU POINT

**Sur un autre sujet, sujet sensible c'est pour cela aussi que n'avions pas communiqué jusqu'ici :  
le droit à la retraite à 55 ans ou catégorie active.**

Les « Coucou » changent de nom, se marient, mais ne changent pas, il vont même jusqu'à remercier le Maire de Paris pour son intervention auprès de la CNRACL pour conserver le droit à la retraite à 55 ans, alors que c'est le Syndicat CGT du Nettoyement qui a fait tout le boulot !

En effet, **en avril 2009, certains agents nous ont interpellés car ils venaient de recevoir un courrier du Bureau des Pensions de la DRH les informant qu'ils ne pouvaient prétendre à la retraite à 55 ans** car ils n'avaient pas 15 ans dans le grade d'Eboueur étant passés Eboueur Principal avant. **Entraînant de fait une triple remise en cause, le droit à partir à 55 ans, le statut des Eboueurs, le droit à passage au grade d'Eboueur Principal à partir de 10 ans d'ancienneté.**

**Le 5 mai 2009, le syndicat CGT du Nettoyement interpellait le Directeur de la DRH sur cette remise en cause, à plusieurs reprises nous avons été reçus et notamment le 16 juin 2009 juste avant la CAP qui devait promouvoir 20 Eboueurs au grade d'Eboueur Principal, nos Elus CGT ont demandé le report de ces nominations à la CAP d'octobre 2009 dans l'attente de nouveaux éléments de réponses et pour ne pas pénaliser les agents.**

**Dans la foulée, nous avons interpellé un de nos administrateurs CGT de la CNRACL, qui s'est adressé, le 11 juin 2009, à la Direction de la Caisse des Dépôts. Le 8 juillet 2009, il lui était répondu par courrier que :**

- 1°) La reconnaissance du droit à pension au titre de la Catégorie active est de la seule compétence de la CNRACL
- 2°) Le service gestionnaire prend en compte le grade détenu par l'agent, son emploi d'affectation ainsi que les fonctions exercées.
- 3°) Dans ce cadre, dès lors que la collectivité qui les emploie atteste que les Eboueurs Principaux exercent les fonctions d'Eboueurs, ils bénéficient du classement en catégorie active.

**Dés que nous avons eu copie de ce courrier, nous l'avons remis à la DRH, qui en a tenu compte et a fait suivre les dossiers des agents demandant leur retraite.**

**Le 24 septembre 2009, le Maire Adjoint chargé de la Propreté nous adressait un courrier disant entre autre que l'exécutif s'est préoccupé de cette affaire !!! Et qu'il sait combien notre organisation s'est impliquée dans ce dossier, il précisait que désormais le Directeur de la DPE (*Pourquoi lui ?*) signera les arrêtés allant dans le sens que les Eboueurs Principaux exercent bien les fonctions d'Eboueurs.**

**Le 8 octobre 2009, lors d'une audience, il poussait le bouchon un peu plus loin en refaisant l'histoire à son avantage et en déclarant: « que cet acquis était une nouvelle avancée sociale » !!! Nous lui avons fait remarqué que nous n'avons pas la même lecture de l'histoire et que cet acquis est conservé mais que cela n'en était pas un nouveau et que sur ce sujet nous restons très vigilants, nous ne laisserons passer aucune remise en cause !**

**FIN DE MISE AU POINT**

**TOUS ENSEMBLE PLUS FORT DANS LA LUTTE  
POUR DE NOUVELLES CONQUÊTES**

Je me syndique à la C.G.T.

Nom.....Prénom.....

Atelier.....Grade.....

Adresse personnelle.....

**A remettre à un délégué C.G.T. de votre connaissance ou à renvoyer au :**

Syndicat C.G.T. du Nettoyement des Services Publics Parisiens Bureau 214  
3, rue du Château d'Eau Paris 10<sup>ème</sup> Tel : 01.44.52.77.05 ou 25 Fax : 01.44.52.77.29. courriel : [cgt.syndicat@paris.fr](mailto:cgt.syndicat@paris.fr)

Retrouvez tous nos tracts sur le site : [www.us-cgt-spp.org](http://www.us-cgt-spp.org)

Ce matériel a été élaboré par les syndiqués et est distribué grâce aux cotisations syndicales.

Paris, le 03 novembre 2009